

COMMUNAUTE URBaine DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 février 2004 (convocation du 9 février 2004)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Février Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. DUCHENE Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel
M. ROUSSET Alain à Mme CARTRON Françoise
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. DAVID Jean-Louis à M. VALADE Jacques
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice

Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JOUVE Serge à M. JAULT Daniel
M. LOTHaire Pierre à M. QUANCARD Joël
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à Mme WALRYCK Anne
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. QUERON Robert à M. CANIVENC René
Mme VIGNE Elisabeth à Mme TOUTON Elisabeth

Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 h 00)
Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 h 30)
Mme CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 15)
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 00)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Observatoire de l'Immobilier d'Entreprises - Subvention de la Communauté
Urbaine - Convention de partenariat - Autorisation - Décision**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Observatoire de l'Immobilier d'Entreprises (OIE), association loi 1901, regroupe la grande majorité des opérateurs et négociateurs immobiliers de l'agglomération.

Dans le cadre de l'application de sa nouvelle politique économique, actée en Conseil de Communauté du 17 janvier 2003, il serait tout à fait intéressant que la Communauté Urbaine de Bordeaux associe ces professionnels à son action de développement économique.

Trois niveaux d'implication de l'OIE pourraient ainsi être formalisés par une convention de partenariat :

- La participation de l'OIE à certaines réunions techniques consacrées aux Sites d'Intérêt Métropolitain afin de recueillir l'avis des professionnels sur les actions qui vont être engagées : types d'aménagements, opportunité à réaliser des îlots spécialisés, attentes du marché,
- L'implication des professionnels dans la commercialisation des terrains à usage économique de la CUB, et en amont dans la hiérarchisation des opérations en fonction des attentes du marché (optimisation des investissements)
- L'association des professionnels à la valorisation du foncier communautaire à usage économique que la CUB ne souhaite pas aménager notamment pour des raisons budgétaires.

Ce partenariat serait défini dans le cadre de la convention en quatre axes d'intervention :

- Une mission d'audit et de conseil sur les Sites d'Intérêt Métropolitain et parcs d'activités communautaires existants ou en développement, portant notamment sur

les facteurs d'attractivité, la qualité et le niveau des équipements, les services offerts et l'adéquation avec les attentes du marché,

- Une mission de collaboration à la mise en œuvre d'un schéma directeur de parcs d'activités confiés, pour leur réalisation et leur commercialisation, à des opérateurs privés,
- Une mission d'analyse et de définition d'une stratégie commerciale et financière,
- Une mission de contribution à la hiérarchisation des priorités et à la définition des destinations du foncier à caractère économique des sites en devenir.

L'OIE s'engage en tant que partenaire et conseil :

- à assister à l'ensemble des réunions relatives aux Sites d'Intérêt Métropolitain et aux réunions relatives au schéma directeur des parcs d'activités nouveaux,
- à une visite de tous les terrains
- à remettre au terme de la convention, un rapport écrit et une analyse de l'ensemble des terrains, sur la base des documents fournis par la CUB.

Pour conduire sa mission, l'OIE mettra en œuvre, ou à disposition :

- un groupe de travail spécifique,
- partiellement la chargée de mission et l'assistante de réalisation de l'OIE,
- les professionnels adhérents à l'OIE selon leur spécialité,
- un diagnostic sur chacune des zones concernées.

Pour exécuter sa mission, l'OIE sollicite une participation financière communautaire s'élevant à 30 000 €.

Il est précisé dans la convention que ce partenariat, d'une durée de 12 mois, ne pourra être prorogé qu'une fois.

Dans ces conditions et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

DECIDER l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € à l'association loi 1901 Observatoire de l'Immobilier d'Entreprises au titre des missions engagées dans le cadre de ce partenariat

AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ci-annexée en vue de fixer notamment les missions à entreprendre et les modalités de versement de la subvention communautaire allouée.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 67, article 67 45, fonction 900 du budget 2004.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 février 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-CHARLES BRON

